



Note de concept

1 Contexte

1.1 Le partenariat entre l'AFD et le Plan Bleu

L'Agence Française de Développement¹ et le Plan Bleu² ont conclu une convention de partenariat qui doit permettre à l'AFD de mieux prendre en compte les enjeux de développement durable dans ses stratégies et opérations en Méditerranée, et au Plan Bleu de progresser vers la mise en œuvre concrète de ses analyses et recommandations, notamment au titre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), en facilitant leur appropriation à travers le dialogue conduit par l'AFD avec ses clients et partenaires et via les projets qu'elle finance.

Dans ce cadre il est prévu la réalisation d'un atelier de réflexion, de partage de connaissances et d'élaboration stratégique et opérationnelle sur la contribution du tourisme à un développement durable et inclusif des pays et des territoires au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

1.2 La durabilité des activités touristiques en Méditerranée

Le tourisme est un vecteur de croissance fort en Méditerranée, qui accueille un tiers des arrivées internationales, soit environ 350 millions d'arrivées annuelles³. Il représente aussi une source importante de pressions environnementales et sociales et comporte des enjeux de répartition au sein de la chaîne de valeur qui nécessitent de redéfinir l'équilibre entre maximisation des revenus économiques, préservation des écosystèmes naturels et développement inclusif avec intégration des acteurs locaux. Les modèles de tourisme durable, « *qui prennent en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* »⁴, sont

¹ L'AFD est un établissement public et une institution financière spécialisée. Sa mission est de contribuer aux Objectifs de Développement Durable, au financement de la croissance et à la prise en compte des biens publics mondiaux. Elle intervient dans plus de soixante pays d'Afrique, du Pacifique, d'Asie, des Caraïbes, de l'Océan Indien, de la Méditerranée et d'Amérique latine, et dans les départements et collectivités français d'outre-mer. L'AFD finance des projets dans de nombreux secteurs des infrastructures et du développement économique, ainsi que dans la santé, l'éducation et l'environnement. Elle assure le secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). www.afd.fr

² Le Plan Bleu est l'un des six centres d'activités régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée placé sous l'égide du PNUE (PAM/PNUE), au service des 21 pays riverains, Parties contractantes avec l'Union Européenne de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, (http://195.97.36.231/dbases/webdocs/BCP/bc95_fre_p.pdf). Il a un rôle d'observatoire et contribue à l'analyse des liens entre développement et environnement, à l'élaboration de scénarios (travaux de prospective) et à la production de recommandations pour le développement durable en Méditerranée. Le Plan Bleu est en charge de l'élaboration et du suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) dont une nouvelle version a été adoptée en février 2016. www.planbleu.org

³ Organisation Mondiale du Tourisme, 2013

⁴ Définition officielle des Nations Unies

encore peu mis en œuvre par rapport à la « monoculture » du tourisme balnéaire de masse qui reste prédominante malgré ses principales défaillances : forte concentration et saisonnalité entraînant des conflits d'usage (eau, énergie, sol) et accentuant les pollutions, volatilité des flux de clients due au manque de différenciation entre des destinations qui proposent une offre standardisée sur les « 3S » (*sea, sand and sun*), dégradations architecturale, urbaine et environnementale, atteintes à la biodiversité, création d'emplois mais aussi apparition de certains coûts sociaux (sentiment d'éviction des populations locales de certains centres villes historiques, hausse des prix du logement et des services, perte d'identité ressentie dans certains quartiers, chocs culturels), le tout sur fond de course à la compétitivité-prix (promotion du *low cost*) et de dégradation tendancielle de la rentabilité.

Des dispositions existent au travers des différents labels, certifications et normes mis en avant par les autorités, les établissements touristiques et les voyagistes, pour différencier les offres sur des critères de qualité des prestations mais aussi, de plus en plus, sur la performance environnementale des réceptifs et produits touristiques. De même la diversification, par la promotion d'activités de niche (éco-tourisme, agro-tourisme, tourisme culturel et patrimonial, tourisme solidaire, etc.), et le développement touristique des arrière-pays et des espaces protégés⁵, vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de la durabilité et du développement territorial. Néanmoins, la conception et le déploiement d'un modèle global, a fortiori à l'échelle d'un territoire et non d'une simple structure hôtelière, sont à améliorer et doivent résulter d'un réel engagement collectif. Car le développement touristique ne se décrète pas. Il nécessite, entre autres, d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du secteur, acteurs privés, pouvoirs publics et représentants de la société civile, afin d'engager des politiques publiques cohérentes au niveau des destinations, des régions et plus largement à l'échelle nationale. Un des principaux enjeux sera de mettre en œuvre un cadre réglementaire et institutionnel portant sur la transition vers un tourisme durable, tout en préservant l'existant et notamment l'équilibre financier des entreprises hôtelières et de leurs sous-traitants qui ont investi dans le passé dans le tourisme balnéaire et en dépendent aujourd'hui. Le fléchage des investissements publics sur des remises à niveau sous conditions, pour les établissements qui vivent des « 3S », et sur la montée en gamme et la professionnalisation des entreprises relevant des secteurs nouveaux comme l'éco-tourisme, sera un instrument indispensable à la réalisation de cette transition.

L'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable par les Etats membres des Nations Unies, et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ont été définis à cet effet, constituent des références internationales. L'ensemble des ODD comporte des implications en matière de tourisme durable⁶ et trois d'entre eux concernent directement ce secteur en Méditerranée :

- L'Objectif 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et notamment la cible 8.9 « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux » ;
- L'Objectif 12 « Etablir des modes de consommation et de production durables » et la cible 12.b « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux » ;
- L'Objectif 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

1.2.1 La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et les travaux du Plan Bleu

La Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et le Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM/PNUE) ont donné lieu à une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)⁷, document politique ayant vocation à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, à guider les stratégies nationales de développement

⁵ Voir par exemple le projet européen Mediterranean Experience of Ecotourism (MEET : <http://www.medecotourism.org/>)

⁶ Voir le document de l'OMT « Tourisme et Objectifs de Développement Durable », <http://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284417254>

⁷ La première SMDD a couvert la période 2005-2015 et sa version révisée est validée pour la période 2016-2025.

durable et à initier un partenariat dynamique entre les 21 pays méditerranéens. Le tourisme est traité dans la SMDD 2005-2015 comme un des sept domaines d'intervention prioritaires, avec des objectifs bien identifiés :

- réduire les impacts territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme, en particulier dans les destinations côtières existantes ;
- promouvoir un tourisme durable, porteur de cohésion sociale et de développement culturel et économique, valorisant la diversité et les spécificités méditerranéennes et renforçant les synergies avec les autres secteurs économiques, notamment l'agriculture ;
- accroître la valeur ajoutée créée par le tourisme revenant aux communautés locales et aux divers acteurs des pays en développement ;
- améliorer la gouvernance pour le tourisme durable.

La nouvelle SMDD 2016-2025 traite le tourisme de manière transversale pour qu'il soit davantage intégré dans les politiques de développement durable, en lien avec les six objectifs suivants :

- assurer le développement durable dans les zones marines et côtières ;
- promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural ;
- planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ;
- aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ;
- favoriser la transition vers une économie verte et bleue ;
- améliorer la gouvernance en soutien au développement durable.

Le tableau suivant présente une comparaison de la manière dont le tourisme est traité dans les deux versions successives de la SMDD.

Orientation/Action 2005-2015 Tourisme en tant que secteur d'action distinct	Orientation/Action 2016-2025 Tourisme en tant que thème transversal
1. Renforcer la mise en œuvre des recommandations sur le tourisme adoptées par les Parties contractantes en 1999, identifier les bonnes pratiques et réaliser d'ici 2008 un bilan approfondi des progrès réalisés.	Action 2.1.6 : « Développer des modèles socio-économiques pour les choix stratégiques nationaux de l'allocation de l'eau entre les usages agricoles, industriels, touristiques et domestiques, prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux ainsi que les besoins pour le développement économique »
2. Promouvoir dans les pays sur la base des études de capacités d'accueil réalisées, une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.	Action 2.4.3 : « Préparer des plans d'action pour soutenir le développement du tourisme rural qui atténuera la saturation des villes côtières et la surcharge du littoral en complexes hôteliers, stimulera l'utilisation de produits locaux et générera des opportunités d'emploi à l'échelle locale ».
3. Elaborer dès que possible et au plus tard en 2010, en concertation avec les ministères concernés, le secteur privé, les professionnels du tourisme durable et les promoteurs, un programme cadre de promotion de la Méditerranée d'une durée de 10 ans, qui devra mettre l'accent sur les atouts patrimoniaux, culturels et environnementaux de la région, en vue de la création d'un « label de qualité du tourisme méditerranée ».	Action 2.5.1 « Entreprendre des actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés, y compris le marché du tourisme, par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation et programme de labellisation ».
4. Développer les formules de « <i>tourism pay-back</i> » (le tourisme paie en retour) de façon à ce que les touristes contribuent à entretenir l'environnement et le patrimoine culturel méditerranéens et à favoriser le développement durable des destinations.	Action 2.5.2 « Entreprendre des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux, économiques et sociaux de la consommation des produits locaux, y compris dans le secteur du tourisme ».

<p>5. Explorer la possibilité de mettre en place des systèmes de redevance sur les transports, en particulier sur les transports maritimes et aériens vers les îles, pour contribuer au développement durable de ces régions.</p>	<p>Action 3.1.2 « Assurer que des instruments juridiquement contraignants pour le développement touristique soient en place pour les zones souffrant des pressions touristiques, de l'expansion immobilière et de la détérioration du littoral connexes ».</p>
<p>6. Mieux adapter le tourisme aux contraintes et possibilités offertes par les aires naturelles protégées, notamment en vue de préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel dans les parcs régionaux, les réserves de biosphère et le littoral protégé.</p>	<p>Action 3.3.3 « Créer des opportunités pour renforcer le caractère distinctif local, à la fois dans la planification et le développement de projets, afin de renforcer l'attractivité locale en tant qu'outil pour le développement économique et le renforcement de l'avantage concurrentiel ».</p>
<p>7. Encourager les pays à promouvoir des programmes de réhabilitation dans les destinations dont les structures hôtelières et les infrastructures touristiques sont devenues obsolètes ou dont les sites historiques sont mal entretenus.</p>	<p>Action 3.3.5 « Elaborer ou renforcer les réseaux existants de villes historiques en Méditerranée, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles ».</p>
<p>8. Encourager la coordination entre les pays et les principaux opérateurs au niveau régional pour harmoniser les formes de régulation et développer des synergies.</p>	<p>Action 4.4.1 « Intégrer le changement climatique dans la législation et les politiques nationales et insister sur les mesures concernant l'énergie et les transports, ainsi que l'apport de mesures d'adaptation 'sans ou à faibles regrets', dans tous les secteurs et territoires vulnérables, tels que les zones côtières et urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme ».</p>
<p>9. Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme et promouvoir un tourisme durable.</p>	<p>Orientation 5.2 Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être. Des changements fondamentaux dans la manière dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour parvenir à un développement durable. Ainsi, la Stratégie est soutenue par le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée, qui est actuellement en cours de préparation. La version préliminaire de ce plan d'action met en exergue quatre domaines prioritaires de la consommation et de la production, à savoir l'alimentation, l'agriculture et la pêche ; la fabrication de biens ; le tourisme ; le logement et la construction.</p>

Les deux approches, la première centrée sur la transformation de l'industrie touristique, la seconde basée sur l'action dans les secteurs et espaces dépendants ou liés au tourisme en vue d'améliorer la contribution des activités touristiques au développement durable, sont complémentaires et permettent de prendre en considération l'ensemble des composantes et des externalités de l'industrie touristique.

Dans son dernier programme d'activités (2009-2012), le Plan Bleu a développé une action d'expertise et de recommandations en accord avec ces approches, en travaillant sur les problématiques liant tourisme et développement territorial⁸, autour des questions suivantes :

- comment réduire les impacts du transport aérien sur l'environnement sans compromettre l'activité touristique ? (focus sur la dépendance carbone des territoires)
- comment créer de la richesse et la conserver sur le territoire pour qu'il puisse se développer de manière durable ? (focus sur les activités de croisière et de plaisance, vecteurs de fuites économiques importantes)
- comment concilier activités touristiques balnéaires, poussée du résidentiel et conservation des espaces naturels ? (à partir de l'élaboration de profils de durabilité de onze destinations⁹ permettant de fournir les bases d'un outil méthodologique commun pour la promotion du tourisme durable)

⁸ Rapport final du Programme d'activités 2009-2012 du Plan Bleu : http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/0-FR_Rapport_final.pdf

- la labellisation des territoires est-elle une option pertinente pour la durabilité du tourisme en Méditerranée? En lien avec cette question, 21 indicateurs ont été construits et renseignés afin de suivre les progrès accomplis en matière de durabilité du tourisme dans les territoires, puis d'évaluer l'opportunité d'un label spécifique, en vue de valoriser la démarche auprès des touristes¹⁰.

Ce programme se poursuit actuellement sur des orientations opérationnelles correspondant aux actions identifiées par les deux SMDD 2005-2015 et 2016-2025. Il s'agit de connecter les différents cadres stratégiques, anciens et nouveaux, afin de capitaliser sur les acquis (définir les profils de durabilité à l'échelle des destinations pour pouvoir faire émerger des programmes d'accompagnement et analyser des évolutions sectorielles – par exemple, sur la croisière et le transport aérien) et assurer une continuité en intégrant à la fois des composantes « produits » (éco-tourisme, tourisme culturel, agro-tourisme...) et « territoires » (parcs naturels, réserves protégées, sites historiques, centres urbains...).

1.2.2 Le tourisme et les opérations de l'AFD

La communauté des bailleurs de fonds et des acteurs du développement a progressivement investi le secteur du tourisme, selon différentes approches (financement des investissements du secteur privé ou de projets d'aménagement, aires protégées et écotourisme, rénovation et patrimoine urbain, lignes de crédit pour la mise à niveau des établissements touristiques...). L'activité touristique est reconnue comme un levier important pour le développement durable de nombreux pays méditerranéens, représentant entre 3,5 (Algérie) et 8,1% (Maroc) du PIB dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, et générant entre 3 (Algérie) et 7,4% de l'emploi direct¹¹. L'Assemblée Générale des Nations Unies a à ce titre proclamé 2017 comme l'Année Internationale du tourisme durable pour le développement¹².

Les stratégies sectorielles de l'AFD (énergie et climat, biodiversité, eau et assainissement, développement urbain, formation et emploi) intègrent les principaux enjeux liés au tourisme durable : utilisation d'énergies renouvelables et promotion de l'efficacité énergétique dans les infrastructures hôtelières et les transports ; protection, restauration et valorisation des écosystèmes naturels avec partage des coûts et des bénéfices entre les acteurs économiques ; optimisation de la consommation d'eau, élimination des pollutions et gestion des déchets, utilisation des eaux usées traitées ; réhabilitation/valorisation des patrimoines urbains ; accompagnement des stratégies de développement territorial des acteurs locaux ; investissement en capital humain et adéquation des compétences aux besoins du marché du travail pour la création d'emplois de qualité. Ces orientations concourent à la vision d'un tourisme durable, facteur de protection des patrimoines culturel et naturel, créateur de richesse partagée et d'emplois locaux, et contribuant au développement territorial et à l'intégration des populations locales.

La diversité des outils de financement et d'intervention de l'AFD et de Proparco¹³ (apports en fonds propres, garanties, prêts directs, lignes de crédit, aides budgétaires, subventions, assistance technique, renforcement de capacités) permet de disposer d'un continuum de services qui couvre un large éventail d'activités et s'adresse à l'ensemble des parties prenantes des projets touristiques, issus du secteur privé ou des administrations et organismes publics, comme le montrent les exemples suivants :

- financement d'hôtels et de programmes de mise à niveau via des lignes de crédit spécifiques auprès des banques commerciales, en lien avec des programmes de labellisation et certification (Tunisie, Turquie) ;

⁹ Les villes de Torremolinos (Espagne), de Cabras et Castelsardo (Italie), de Rovinj (Croatie), d'Alanya (Turquie), de Marsa Matrouh, Al Alamein et l'oasis de Siwa (Egypte), l'île de Jerba (Tunisie), Tipasa (Algérie) et la région côtière de Tétouan (Maroc).

Voir http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/cabier12_destinationsfr.pdf

¹⁰ Deux indicateurs de la SMDD (la proportion de lits non-balnéaires par rapport au nombre total de lits touristiques et les recettes du tourisme international), ont été utilisés et complétés par 19 autres indicateurs élaborés spécifiquement par le Plan Bleu, en particulier : évolution du nombre de visiteurs dans les sites culturels, dynamique des emplois saisonniers par rapport à l'emploi total du secteur, hausse du nombre d'étudiants dans les filières tourisme, part des entreprises touristiques ayant obtenu une certification environnementale, répartition des arrivées de touristes internationaux par mode de transport, etc.

¹¹ Chiffres 2014 de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

¹² Déclaration : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/C.2/70/L.5

¹³ Proparco est la filiale de l'AFD en charge du financement du secteur privé.

- réhabilitation urbaine d'un quartier à fort intérêt historique et architectural, intégrant la mise en valeur des patrimoines, la diversification de l'offre touristique et l'amélioration du cadre de vie (Saint-Louis du Sénégal) ;
- réhabilitation et valorisation d'un patrimoine naturel et historique (Angkor au Cambodge, Luang Prabang au Laos)¹⁴ ;
- aménagements touristiques et développement du tourisme dans des parcs nationaux (parcs de Meru au Kenya et des Quirimbas au Mozambique) et des aires protégées (Bamboung au Sénégal), avec une attention particulière portée aux mécanismes financiers de la conservation et à l'inclusion des populations locales.

L'AFD conduit aujourd'hui une réflexion spécifique pour se doter d'un cadre d'intervention sur le tourisme en Méditerranée qui puisse capitaliser sur ces expériences en organisant la contribution du tourisme aux objectifs généraux de sa stratégie régionale (promouvoir une croissance durable et créatrice d'emplois, gérer le capital naturel, renforcer l'attractivité des territoires...) en vue de déboucher sur une offre d'intervention élargie. A ce stade les principaux axes identifiés sont les suivants :

- la première orientation concerne la mise à niveau et la (re)qualification de l'existant, à la fois du point de vue de la qualité de l'offre et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises touristiques, s'agissant notamment de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, et de la fréquentation des espaces et sites sensibles. Des approches inclusives (par exemple recours privilégié aux fournisseurs locaux) pourront également être promues. Cette orientation doit permettre d'améliorer la contribution du tourisme balnéaire au développement durable, de limiter, le cas échéant, les conflits d'usage (foncier, eau, énergie), de faciliter la bonne gestion des ressources (par exemple, par la réutilisation des eaux usées traitées) et la réduction des pollutions, et de favoriser la montée en gamme technologique et le renforcement de capacités des opérateurs ;
- la seconde orientation est centrée sur la diversification du tourisme, au plan spatial (promotion des « arrière-pays » et de leur capacité d'accueil) et du point de vue des activités, en accompagnant le développement d'un tourisme culturel, patrimonial, environnemental, sportif, social... Cette approche passe entre autres par la structuration d'une offre territoriale, issue de la mobilisation des acteurs de terrain, appuyée par des partenariats décentralisés Nord-Sud, techniques et institutionnels, entre des collectivités territoriales, des établissements culturels, des organismes de conservation, des réseaux professionnels... et où les partenariats public-privé (PPP), par exemple pour la gestion de biens patrimoniaux ou d'aires protégées, peuvent trouver toute leur place. Elle devrait permettre de progresser vers un développement inclusif et porteur de cohésion sociale, un but poursuivi par plusieurs initiatives et labels autour de la Méditerranée¹⁵ ;
- la troisième orientation vise à aborder les politiques sectorielles du tourisme dans les pays méditerranéens, une dimension clé pour que se concrétise la contribution potentielle du tourisme au développement durable. Il s'agit de promouvoir des dispositions et des réformes portant sur le cadre institutionnel et réglementaire (planification territoriale, décentralisation, gestion des sites et des milieux, classification et labellisation des réceptifs et services, certification et encadrement des professions touristiques, cadre juridique des PPP), la tarification et la fiscalité (utilisation des gisements de valeur touristique pour le recouvrement des coûts de gestion de l'eau et des déchets, redevances d'usage pour l'accès aux biens culturels, patrimoniaux et environnementaux), les investissements (infrastructures de transport, aménagement des sites), la formation, la mise en place de partenariats et la mobilisation des acteurs privés et associatifs... sans oublier d'intervenir également sur d'autres secteurs ayant un lien avec le tourisme, comme le transport, l'artisanat ou encore l'agriculture à travers par exemple les indications géographiques protégées (IGP).

¹⁴ Paroles d'acteur, Patrimoine Culturel et Développement <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/paroles-d-acteurs/07-paroles-d-acteurs.pdf>

¹⁵ En particulier l'initiative EDILE (*Economic Development through Inclusive and Local Empowerment*), portée par le réseau ANIMA, sur la promotion des impacts locaux des investissements ; voir <http://www.edile-initiative.org/>

2 Objectifs de l'Atelier

L'atelier vise à construire les bases d'un cadre d'intervention sectoriel sur la contribution du tourisme à un développement durable et inclusif dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, ayant vocation à orienter les actions de l'AFD et du Plan Bleu. Orientés sur des objectifs opérationnels, les travaux porteront sur :

- le partage des bonnes pratiques à l'échelle des projets et des territoires ; cet aspect concerne aussi bien les résultats (économiques, environnementaux, sociaux), que les méthodes et processus (montage des projets, mécanismes financiers, cadre juridique, gouvernance), et les secteurs d'application ou types d'activités (industrie hôtelière, efficacité énergétique, sites naturels, diversification touristique...) ;
- l'élaboration d'une vision sur le rôle du tourisme dans le développement durable des pays méditerranéens, dans ses différentes dimensions ;
- l'opérationnalisation de cette vision par l'identification des contraintes à la manifestation du potentiel de contribution du tourisme au développement durable ;
- la formulation de recommandations pertinentes et réalistes en termes de politiques sectorielles, sous une forme applicable à l'ensemble ou à la plus grande partie des pays méditerranéens, avec identification des acteurs concernés et de leurs responsabilités ;
- une réflexion sur les outils d'intervention à mobiliser : type de financements, PPP, études et recherches, formation, partenariats... ;
- des propositions éventuelles en matière de mise en réseau et de poursuite des activités de réflexion, de partage de connaissances et de renforcement de capacités.

3 Participants

Il est prévu 40 à 60 participants comprenant des partenaires et contreparties des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, des chefs de projets de l'AFD et du FFEM¹⁶, des opérateurs touristiques, des décideurs publics, des responsables associatifs et institutionnels, des scientifiques et spécialistes, ainsi que des partenaires institutionnels du Plan Bleu.

4 Dates et lieu

L'Atelier est prévu sur les journées des 23 et 24 mai 2016 dans les locaux du Centre pour l'Intégration en Méditerranée¹⁷, à la Villa Valmer, mise à disposition par la Ville de Marseille.

5 Langues de travail

Une traduction simultanée en anglais et français sera assurée.

¹⁶ Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un fonds public destiné à favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, en contribuant au financement de projets de développement ayant un impact significatif et durable sur l'un ou l'autre des grands enjeux de l'environnement mondial : biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres incluant la désertification et la déforestation, polluants organiques persistants, protection de la couche d'ozone. <http://www.ffem.fr/>

¹⁷ Le CMI est une plateforme multi-partenaires où les agences de développement, les Etats, les collectivités locales et la société civile des pays méditerranéens se sont réunis pour partager des connaissances, échanger sur les politiques publiques et identifier des solutions aux questions de développement qui se posent dans la région. Il est géré par la Banque Mondiale ; la France est membre du CMI et l'AFD en est partenaire. <http://www.cmimarseille.org/>